

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du mardi 25 novembre 2025**

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	63
Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	35
Vote par procuration :	10

Présents : AUTIE Jean-Marc, BARON Philippe, BAUDOIS Sylviane, BAYLAC Michel, BELMONTE Julien, BIAUTE Philippe, BLAY Jean-Michel, CAHUZAC Bernard, CAHUZAC Pierre, CARAYOL Claudine, CLAVERIE Florianne, DABASSE Sébastien, DAREOUX Christian, DEJEAN-DUPEBE Chantal, DELIGNIERES Patrick, DESBONS Marie-Pierre, DUPUY Jean-Marc, EVERLET Marie-Line, FALCO Jean, JORDA Pierre, JUSTES Philippe, LACROIX Gérard, LAPREBENDE Christian, MACARY Claude, MASCARENC Véronique, MELLO Bénédicte, MENON Daniel, OLIVEIRA-SANTOS Rui, PADER Daniel, PENSIVY Bernard, PERUSIN Denis, PRIEUX Areski, SERES Jacques, SOUARD Olivier, TURCHI Louis.

Absents ayant donné procuration : COUDERT Benoît (procuration à BELMONTE Julien), DALLAS-OURBAT Marie-José (procuration à SOUARD Olivier), DASTE-LEPLUS Cathy (procuration à BARON Philippe), FILHOL Florence (procuration à PENSIVY Bernard), LAFFORGUE Philippe (procuration à BAYLAC Michel), RABIER Josie (procuration à FALCO Jean), ROSSI Christine (procuration à DAREOUX Christian), SAMALENS Jérôme (procuration à LAPREBENDE Christian), URIZZI Rolande (procuration à JUSTES Philippe).

Excusés : CARRERA Bernard, CASTERA Isabelle, ESQUIRO Paul, LOIZON Christophe, MONTAUGE Franck.

M. BELMONTE Julien est désigné secrétaire de séance.

D2025_216 ABANDON DE L'USINE D'EAU POTABLE DE SAINT MARTIN

Dans le cadre de l'instruction du Dossier d'Autorisation Unique (DAU) du SPEPAA, l'ARS demande l'approbation de l'abandon du captage d'eau potable et des installations de l'usine de Saint-Martin au profit de la nouvelle unité de production du SPEPAA, lorsque celle-ci sera en production.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide :

- D'APPROUVER l'abandon du captage d'eau potable de l'usine de Saint-Martin ;
- D'APPROUVER l'arrêt d'exploitation des installations de l'usine de Saint-Martin à la mise en service de la nouvelle usine ;
- D'APPROUVER la desserte en eau potable par l'usine du SPEPAA des abonnés de la communauté d'Agglomération ;
- D'AUTORISER M. le Président, ou son représentant, à signer les documents relatifs à ce transfert vers l'usine du SPEPAA.

Le Président,

Bernard PENSIVY